Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 67 (2009)

Heft: 1: Les économies asiatiques face aux défis de la compétitivité

Artikel: L'ANASE et les défis du multilatéralisme émergent en Asie

Autor: Beaulieu, Isabelle / Caouette, Dominique / Girouard, Étienne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-142267

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ANASE ET LES DÉFIS DU MULTILATÉRALISME ÉMERGENT EN ASIE[1]

ISABELLE BEAULIEU
Chaire de recherche du Canada en études asiatiques
Université de Montréal, Canada
isabelle.beaulieu@umontreal.ca

DOMINIQUE CAOUETTE
Chaire de recherche du Canada en études asiatiques
Université de Montréal, Canada
dominique.caouette@umontreal.ca

ÉTIENNE GIROUARD
Université de Montréal, Canada
etienne.girouard@umontreal.ca

> L'Asie du Sud-Est est aujourd'hui au cœur d'un nouveau dynamisme multilatéral avec la mise en place de nouvelles institutions régionales, telles l'Organisation de coopération de Shanghai. Dans cet article, nous tentons d'offrir une compréhension stratégique des rôles et des intérêts que l'on reconnaît aux acteurs qui prennent part aux différents forums de coopération en Asie et d'étudier les conséquences et les effets de cette architecture régionale en émergence.

Mots clés: ANASE, organisations multilatérales asiatiques, coopération économique et sécuritaire, relations internationales et économie politique de l'Asie du Sud-Est.

INTRODUCTION

Aujourd'hui à des rythmes différents et selon des modes de fonctionnement distincts, le multilatéralisme en Asie et particulièrement en Asie du Sud-est est en construction. Au cours des quinze dernières années, certaines institutions multilatérales se sont consolidées telles l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE ou ASEAN)[2] en donnant naissance au Forum régional de l'ANASE (ARF) en 1994, à l'ANASE+3 en 2001 et au Sommet de l'Asie de l'Asie de l'Est (ANASE+6) en 2005. D'autres ont vu le jour comme l'Organisation de coopération de Shanghai (*Shanghai Cooperation Organization*) en 2001 alors que de nouveaux forums s'organisent comme la *Conference on Interaction and Confidence-Building Measures in Asia* en 2002. Au-delà du contexte limité de l'Asie, des institutions telles que

---

1 Cet article s'inscrit dans un projet plus large soutenu par une subvention de la Fondation Asie-Pacifique du Canada.
2 Acronyme anglais de l'*Association of South East Asian Nations*.

l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique) et l'ASEM (Dialogue Asie-Europe) cherchent à agir comme passerelle d'intégration transcontinentale en rassemblant autour d'une même table des États d'Amérique, d'Europe, d'Océanie et d'Asie et en cherchant à approfondir la coopération.

Dans ce contexte d'une Asie de plus en plus multipolaire, on assiste à une reconfiguration des rôles joués notamment par la République populaire de Chine, la Russie, le Japon, l'Inde et le Pakistan. Ces cinq puissances, qui auparavant, voyaient leur autonomie politique contrainte par le jeu des alliances propres à la guerre froide, ont progressivement intégré les structures d'un ordre mondialisé de plus en plus marqué par des considérations d'ordre économique et de moins en moins fondées selon des catégories idéologiques. L'ouverture grandissante des marchés nationaux a fortement contribué à l'expansion de l'intégration asiatique, mais aussi à l'établissement et au renforcement de pôles d'intégration au niveau infrarégional comme en Asie du Sud-est et en Asie centrale. L'autre grande dynamique régionale concerne aujourd'hui la lutte contre le terrorisme. Depuis le 11 septembre, les préoccupations liées à la sécurité sont au cœur de nombre d'initiatives et de projets de coopération multilatérale.

Aujourd'hui, la dynamique de la coopération régionale s'est transformée. Certains observateurs perçoivent même un changement radical (Arragaval et Koo, 2008). Cette nouvelle dynamique est la résultante de trois chocs externes -- trois événements ayant eu un impact sur l'ANASE et le multilatéralisme en Asie -- la fin de la guerre froide, la crise économique asiatique de 1997-1998 et les événements du 11 septembre 2001. Ces événements ont transformé les dynamiques régionales et permis l'émergence de nouvelles institutions. Cette nouvelle de coopération régionale se caractérise par la prolifération d'accords de libre échange, une plus grande coopération financière et un renouvellement des initiatives de dialogue en matière de sécurité.

Dans cet environnement en mutation, l'ANASE pourrait jouer un rôle de pivot. Alors que la dynamique régionale comporte aujourd'hui des interactions complexes entre la Chine le Japon et les États-Unis, l'ANASE devient un théâtre important que l'on occupe soit pour gérer les relations multilatérales, soit pour concurrencer et imposer ses volontés. *Leader* ou lieu de compétition bilatérale, l'ANASE constitue un acteur incontournable de la coopération régionale en Asie. Sa constellation de forums comprend maintenant l'ARF, l'ANASE+3, l'ANASE+6 (ou Sommet de l'Asie de l'Est) et le Partenariat stratégique pour la paix et la sécurité de 2003. Ainsi, bien que les structures formelles au sein de l'ANASE se soient peu construites, cette association a su faire preuve de résilience et d'une capacité à se remodeler depuis maintenant plus de 40 années

Par ailleurs, de nouvelles formes de coopération de multilatérale se développent. Ces nouvelles formes de coopération s'incarnent dans l'Organisation de coopération de Shanghai (*Shanghai Organization Cooperation* ou SOC), le Sommet de l'Asie de l'Est (*East Asian Summit* ou EAS) et les Dialogues Shangri-la. Ce processus de dialogue porte le nom officiel de *Asia Security Conference* et est organisé par l'Institut international des études stratégiques (*International Institute of Strategic Studies* – IISS) de Londres. Les deux premières institutions regroupent des États souverains, de leur côté les Dialogues de *Shangri-la* continuent d'inclure des acteurs étatiques et non-étatiques. En Asie du Nord-Est, les pourparlers des six parties (*Six-Party Talks*) réunissant la Chine, la Russie, les deux Corées, le Japon et les États-Unis, ont été mis sur pieds pour réengager la Corée du Nord dans un processus de

dialogue et gérer la menace nucléaire qu'elle représente.
De son côté, la Coopération économique pour l'Asie Pacifique (*Asia Pacific Economic Council* ou APEC) qui avait toujours limité ses activités aux questions économiques, a ouvert depuis 2001 -sous l'impulsion des États-Unis- ses discussions à certaines questions de sécurité non-traditionnelle (Chung. 2008). Enfin, une autre tendance sur le terrain des relations internationales dans la grande région de l'Asie Pacifique s'observe depuis le début des années 2000, soit la multiplication des accords commerciaux, essentiellement bilatéraux. Comparativement, le multilatéralisme et la coopération dans les domaines politiques, ou de la sécurité traditionnelle et non traditionnelle, évoluent plus difficilement.
Le multilatéralisme qui se développe dans les nouvelles institutions est récent et la littérature qui en traite concentre davantage son attention sur la dynamique de la politique étrangère des grandes puissances impliquées dans ces processus, soit la Chine, le Japon, la Russie et les États-Unis, ou encore les initiatives de l'ANASE. Pour beaucoup, comprendre les dynamiques qui modèlent le régionalisme en Asie signifient saisir les tensions Chine-Japon, dont la politique étrangère s'appuie sur deux visions en contradiction : la vision traditionnelle chinoise des relations internationales basée sur le principe de souveraineté nationale et la vision japonaise qui mise sur l'ouverture et la transparence (Hughes, 2007).[3]
De manière générale, les spécialistes de la région partagent l'opinion d'une perte d'initiative de l'ANASE suit au choc de la crise économique de 1997-1998 (Acharya, 2005 & 2007; Frost, 2008). L'incapacité de l'ANASE à la prévenir ou intervenir lors de la crise aura mis en évidence l'urgence de travailler à la coopération économique qui se traduit actuellement par la signature d'une multitude d'accords de commerce bilatéraux dans toute la région Asie Pacifique. La crise aura mis aussi en évidence les lacunes, ou les défis, posés aux institutions, mécanismes et processus de dialogue dans la région (Fukagawa, 2005; Ball, Milner et Taylor, 2006; Hughes, 2007; Rolfe, 2008).
Dans cet article, nous tentons d'offrir une compréhension stratégique des rôles et des intérêts que l'on reconnaît aux acteurs qui prennent part aux différents forums de coopération en Asie et d'étudier les conséquences et les effets de cette architecture régionale en émergence. La coopération asiatique se complexifiant toujours davantage, il est crucial de déterminer les tendances qui façonneront les rapports interétatiques dans l'Asie de demain. Ainsi, nous nous penchons sur les *institutions multilatérales* en émergence en Asie et leurs effets en matière d'intégration régionale et de sécurité. Plus précisément, quelles seront les conséquences de ces nouvelles institutions en Asie sur la coopération en matière de sécurité régionale et d'économie ainsi que sur les institutions qui les ont précédées?

1. LES INSTITUTIONS MULTITALÉRALES ET LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN ASIE

Encore aujourd'hui, les rapports multilatéraux asiatiques demeurent marqués par une aversion pour les structures régionales formelles et contraignantes. Pour gérer leur sécurité, leur marché, ou leur politique, l'idée de la coopération régionale se développe lentement et souvent dans des espaces informels. Un des facteurs institutionnels importants ayant freiné la coopération régionale est sans nul doute ce qu'on appelle le «système de San Francisco». Le

---

3 Cette dualité Japon-Chine est encore très présente dans la littérature scientifique, surtout dans les approches culturelles même si d'autres en soulignent les limites (Fort & Webber, 2006, Acharya, 2004).

traité signé entre les alliés et le Japon en 1951 à San Francisco a façonné la coopération régionale des acteurs asiatiques pendant des décennies. Ce système allie un bilatéralisme dirigé par les États-Unis permettant à ses alliés un accès à son marché, et un multilatéralisme international puisqu'il encourage les pays asiatiques à participer aux organisations et forums internationaux. Avant les années 1990, dans le contexte de la guerre froide, cette structure dominait les relations internationales en Asie, produisant un impact direct et négatif sur le développement d'initiatives régionales.

De nos jours, la montée en puissance de la Chine est au cœur de la question du multilatéralisme en Asie. Pour de nombreux chercheurs, la Chine est l'élément catalyseur à l'aune duquel doivent s'évaluer les choix de politique étrangère faits par les pays de la région (Kawai, 2004). Les tendances observées dans les relations multilatérales seraient conditionnées par cet état de fait (Camilleri, 2003; Chow, 2007; Mulgan, 2008) en particulier par la dualité États-Unis – Chine. En effet, si la Chine devient la puissance dominante en Asie, ceci pourrait remettre en question le rôle des États-Unis dans la région, à tout le moins en Asie du Sud-est, et ce même auprès de ses alliés (Goh, 2008; Job et Mauzy, 2007; Sutter, 2005; Dillon et Takcik, 2005). Contrairement à cette littérature centrée sur les politiques étrangères des principales puissances de la région (Tellis et Wills, 2004; Jones et Smith, 2006), d'autres auteurs notent plutôt que malgré l'effet négatif de la crise de 1997 sur le développement du multilatéralisme dans la région, les processus de dialogue ont repris. Il existerait aujourd'hui un intérêt certain pour la construction d'un espace politique plus intégré qui ne se limite pas au bilatéralisme en matière de commerce (Ball, Milner et Taylor, 2006).

Ainsi, face à ce multilatéralisme en pleine redéfinition, deux visions semblent s'opposer quand à sa signification. Un courant voit clairement se déployer un jeu d'équilibre des puissances dans un environnement potentiellement dangereux (Rolfe, 2008) alors qu'un deuxième constate l'absence de conflit et l'effet positif de la construction de normes au travers la multiplication des institutions et des processus de dialogue dans la région (Acharya, 2004). Ces deux visions posent des regards différents en ce qui a trait à l'attitude et aux engagements de la Chine, des États-Unis, du Japon, de la Russie et de l'ANASE (Katzenstein, 2005). La littérature peut donc être regroupée sous deux grandes bannières; une qui analyse la possibilité de voir évoluer la coopération multilatérale et une autre qui en souligne les écueils ou parfois même son impossibilité. En lien avec ces deux visions, un débat traverse toujours la littérature ce débat porte sur la question de l'équilibre des puissances versus la construction institutionnelle. On peut ainsi s'interroger sur quelle perspective explique le mieux la stabilité régionale (Goh, 2008).

1.1 Deux visions du multilatéralisme en Asie Pacifique

Pour plusieurs, le diagnostique de Friedberg (1993) qui déclarait que la région Asie Pacifique était mûre pour la rivalité (*«ripe for rivalry»*) demeure d'actualité. Cette réalité s'incarnerait dans la volonté de chacun de poursuivre un jeu d'équilibre des puissances dans lequel la Chine joue un rôle central. Cette perspective inspirée du réalisme en relations internationales, avance la thèse que les pays tentent d'équilibrer la puissance chinoise. À l'interne ils pratiquent le *self-help* (consolident ou développent leurs ressources militaires) tout en favorisant et renforçant leurs alliances externes (Rolfe, 2008; Hughes, 2007; David & Jones, 2006). D'autres analyses soulignent le poids de la Chine et concluent à un retour vers

un ordre hiérarchique dominé par la Chine, forçant les autres partenaires asiatiques à s'en rapprocher (Kang, 2003). Le Japon également revoit ses alliances et pratique l'équilibre des puissances (Mulgan, 2008). Depuis 2001, les États-Unis pour leur part concentrent leurs efforts à la lutte au terrorisme et négligent leurs engagements dans la région ce qui génère des tensions plusieurs partenaires asiatiques. Cette attitude a crée un vide en Asie, vide que la Chine comble (Hughes, 2007). L'arrivée de l'Inde sur l'échiquier asiatique comme un élément de plus dans le jeu des alliances entre pays de tailles et de poids inégaux est également un élément important du nouveau casse-tête régional car seuls le Japon et l'Inde peuvent contrebalancer la puissance chinoise. D'ailleurs, plusieurs petits pays de la région préfèrent les inclure dans leur grand jeu d'équilibre.

Les obstacles à toutes formes de coopération multilatérales, ancienne ou nouvelle, demeurent criants d'actualité, en particulier la norme de non intervention dans les affaires internes des pays asiatiques. La non-intervention apparaît comme un frein incontournable à la réalisation d'un régime de sécurité. Non seulement le problème de normes mais aussi celui de la définition de la région car pour établir un régime de sécurité, il faudrait s'entendre sur la définition même de cet espace régional (Rolfe, 2008). De plus, la région se caractérise par un manque de leadership et la divergence profonde entre les intérêts de chacun (Chung, 2008).

Autres arguments à l'appui de la thèse pessimiste par rapport au multilatéralisme : la Chine s'arme, ses changements de politique étrangère ayant permis le dialogue ne tiendront pas en cas de crise, l'ANASE manque de leadership, la rivalité entre les grands de la région (Russie Chine Japon et même Inde) implique que même si de nouvelles formes de coopération émergent, elles resteront le théâtre de luttes bilatérales.

À l'intérieur de ce courant d'analyse, la récurrence des jugements normatifs est fréquente. On y retrouve l'idée que la coopération chinoise, qui s'est développé depuis 2001, serait purement instrumentale, alors que les autres partenaires, Américains ou de l'Asie du Sud-est, eux porteraient un multilatéralisme essentiellement différent, ancré dans des normes et des valeurs liées à la coopération (Li, 2004).

D'autres analystes proposent une vision plus nuancée. Selon Bailes (2007), la coopération multilatérale en Asie de l'Est et particulièrement du Sud-Est a indéniablement contribué à la stabilité. Ce n'est toutefois pas le cas de l'Asie du Nord-est où la Chine, le Japon, la Corée et Taiwan n'ont pas établi de coopération multilatérale qui fonctionne.

La thèse de ces auteurs plus optimistes face au développement du multilatéralisme en Asie, et particulièrement dans les domaines non économiques, s'appuie sur le constat d'absence de conflit. La fin de la guerre froide et la réorganisation des forces dans la région a été pacifique, et depuis la région est demeurée stable. Tout en étant conservateur, et refusant l'intervention dans les champs de politique interne, le multilatéralisme asiatique a contribué à la stabilité régionale comme le reconnaissait déjà des auteurs réalistes en 1994, dont Buzan et Segal (Acharya, 2004).

Pour appuyer cette thèse plus optimiste, les auteurs mettent en avant trois développements importants : la création des dialogues de *Shangri-la*, l'évolution de la coopération en Asie du Sud-est concernant les questions reliées au terrorisme et l'établissement des Pourparlers à six (*Six Party Talks*) (Acharya et Tan, 2004). Ces instances multilatérales ont permis le dialogue, le développement de normes, la création d'une identité régionale et d'approfondir

la coopération avec la Chine et de l'intégrer dans de nombreux processus de coopération. Les institutions et les normes, prises au sens de principes d'action appropriée (Katzenstein, 1996), dominent sur la scène internationale en Asie, bien davantage que l'anarchie.
En parallèle, les pays de la région ont pu continuer indirectement à équilibrer diplomatiquement (*soft balancing*) la Chine en s'assurant le maintien de l'engagement des États-Unis dans la région (Goh, 2008). Même si ce courant constate aussi un manque de leadership au sein de l'ANASE (Severino, 2008), on considère néanmoins que l'Asie gère de mieux en mieux l'insécurité dans la région : les pays qui la composent partagent des normes, gèrent leur interdépendance économique accrue, tissent des liens institutionnels.
Pour appuyer leurs thèses plus optimistes, plusieurs analystes soulignent l'engagement de la Chine hors de ses frontières et sa volonté de participer aux espaces multilatéraux asiatiques depuis le début des années 2000 (Ball, Milner et Taylor, 2006; Rolfe, 2008; Frost, 2008). Même si les auteurs ne s'entendent pas sur les motivations de la Chine, son engagement ne peut être nié (Acharya, 2004; Yu Xintian, 2005), tout comme l'engagement et l'ouverture des autres partenaires asiatiques, pour lesquels la coopération avec la Chine s'impose. On rejette toutefois la théorie du «*bandwagoning*» parce que peu convaincante. Aucun pays ne s'est aligné militairement avec Chine, sauf la Corée du Nord et la Birmanie mais leurs liens ont de longues racines historiques (Acharya, 2004). De plus, l'intérêt économique de commercer avec la Chine n'équivaut pas à s'aligner à sur leur politique étrangère comme en témoignent de manière éloquente les exemples du Japon et des États-Unis. Leurs efforts pour établir des liens avec la Chine n'équivalent aucunement à une forme ou une autre de *bandwagonning*.

1.2 L'approche multilatérale des Etats-Unis

Le rôle des États-Unis est analysé de manière très diverse depuis quelques années. Pour certains ils se sont désengagés de l'Asie et ce n'est que récemment qu'ils ont montré quelques signes d'intérêt à nouveau (Job et Mauzy, 2007). Pour d'autres, les États-Unis ne se sont pas désengagés en Asie Pacifique comme en témoignent leurs effort militaires et même diplomatiques (Cossa, 2005). En fait, selon les analyses de l'Institut de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) il semble que depuis peu, les États-Unis adoptent à nouveau une vision des relations internationales davantage centrée sur les partenariats régionaux (Bailes, 2007). La participation américaine aux pourparlers à six ainsi que la décision en mars 2007 de se joindre aux pourparlers réunissant l'Iraq et ses voisins pour discuter des problèmes de sécurité confirmeraient une chose : les Américains semblent ouverts à réinvestir des forums multilatéraux même s'ils doivent partager l'initiative et le contrôle avec d'autres participants (Bailes, 2007). Les États-Unis supportent l'institutionnalisation des processus multilatéraux en Asie (APEC et ARF) pour promouvoir la sécurité et combattre le terrorisme, mais continuent aussi de supporter les actions bilatérales et unilatérales si nécessaire pour leur sécurité et celle de leurs alliés (Cossa, 2005; Khanna, 2008). Enfin, les États-Unis choisissent d'emblée les forums APEC et ARF puisqu'ils sont exclus du Sommet de l'Asie de l'Est et de l'Organisation de coopération de Shanghai (SOC).
L'alliance Japon – États-Unis demeure la pierre angulaire de la stratégie américaine en Asie (Cossa, 2005). Cependant, l'alliance États-Unis – Japon, qui s'est reconfirmé dans les années 2000, pose problème à la Chine (Hughes, 2007) d'autant plus que le *Livre Blanc sur*

la Défense 2007 et la politique de sécurité du Japon publié par le Ministère de la Défense japonais mentionne clairement les problèmes de Taiwan, de la Corée et la militarisation chinoise comme source de problème potentiel pour le Japon (Hughes, 2007).

1.3 L'approche multilatérale chinoise

Depuis la fin des années 1990, la Chine participe à la construction multilatérale des relations entre les pays de l'Asie Pacifique (Hughes, 2007). Dès 1996, la Chine s'investit dans la fondation du groupe alors appelé Shanghai Five (Chine, Russie, Kazakhstan, Kirghizstan et Tadjikistan) pour discuter de la sécurité de leurs frontières. Lors de l'entrée de l'Uzbekistan, en 2001, ce forum se consolide pour devenir l'organisation de coopération de Shanghai (SOC). Un autre jalon de l'engagement multilatéral chinois se matérialise au sein des Pourparlers à six (*Six Party Talks*). Lors de l'organisation des entretiens de 2003 pour faire face à la crise coréenne, Beijing a alors rassemblé Américains, Russes et Japonais pour discuter de la sécurité de l'Asie du Nord-est. Trois sources de motivation expliquent l'engagement de la Chine par rapport aux Pourparlers : le désir d'empêcher la Corée du Nord de sombrer dans des désordres sociaux et économiques qui pourraient lui nuire, la préoccupation de ne jamais laisser Taiwan développer sa technologie nucléaire, et le maintien d'échanges politiques avec Washington. En réengageant la Corée du nord dans des négociations, la Chine s'assure la collaboration des Américains en ce qui concerne sa politique envers Taiwan (Mikheev, 2007). En Asie du Sud-est la Chine a signé une quantité impressionnante d'engagements multilatéraux, démontrant clairement que cette région devenait son laboratoire pour expérimenter et pousser plus loin son engagement envers des relations basées sur le multilatéralisme (Hughes, 2007). L'antagonisme Japon-Chine est souvent présenté comme un facteur important pour comprendre la politique étrangère chinoise et son impact sur le multilatéralisme. Les irritants culturels et historiques sont nombreux, mais également le fait qu'un seul de ces deux pays possède l'arme nucléaire (Bailes, 2007). On note tout de même des initiatives positives : le Japon et la Chine ont entamé des négociations en vue d'exploiter conjointement les réserves de gaz dans leurs eaux, réserves dont on se dispute la propriété, et un groupe d'historiens a commencé à travailler à la recherche d'un consensus pour s'entendre sur une seule et même historiographie de leur passé (Hughes, 2007)

1.4 L'approche multilatérale russe

La Russie, à l'image de la Chine, a développé ses relations multilatérales en Asie : elle a participé avec la Chine à la fondation de l'Organisation de coopération de Shanghai (SOC); elle est devenue partenaire de l'ANASE à la fin des années 1990 puis, en 2004, elle en a signé le Traité d'amitié et de coopération. Elle participe aussi aux Pourparlers à six et l'APEC. Comme le note Sumsky (2007), «les dirigeant russes ont clairement opté pour une présence plus importante et diversifiée dans la région». Toutefois, contrairement à la Chine, le volume des échanges commerciaux entre la Russie et les pays asiatiques demeurent très limité et la nature de ses relations avec l'ANASE et l'Asie de l'Est apparaît manquer quelque peu de profondeur (Severino, 2007). De plus, le dossier des ressources énergétiques de la Russie et de l'Asie centrale est perçu comme une source de tensions en Asie Pacifique. L'accès aux ressources constitue un enjeu potentiel de compétition et de conflit, qui pourrait nuire à la coopération (Mikheev, 2007; Herberg, 2008).

2. LES NOUVELLES ORGANISATIONS MULTILATÉRALES

Parmi les nouvelles formes de coopération, l'Organisation de coopération de Shanghai (SOC) suscite beaucoup d'intérêt puisqu'elle réunit dans un même processus multilatéral, la Chine et la Russie. Cette organisation contribue à amenuiser les tensions entre ces deux ennemis d'hier. Elle compte aujourd'hui six pays membres, soit la Chine, la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Il s'agit d'une organisation régionale de coopération multilatérale, créée sur la base d'un mécanisme de concertation entre chefs d'État qui leur permet de coordonner leurs stratégies militaire, de sécurité et de lutte contre le terrorisme. La SOC possède maintenant un secrétariat et des institutions (Chung, 2007). Les questions de sécurité économique commencent aussi à se tailler une place dans l'agenda des discussions de l'organisation. Cependant, les questions de démocratie et de gouvernance restent exclues. Cette organisation prend graduellement racine entre partenaires qui n'ont pas l'habitude de coopérer. Par contre, l'importance de la non-ingérence dans sa charte reste centrale à son fonctionnement (Bailes, 2007).

Au cœur de cette organisation, la relation Moscou-Beijing prime sur les autres. L'hostilité russe et chinoise à l'égard des États-Unis lors de la crise irakienne a été l'occasion de renforcer les liens entre les deux puissances. Toutefois, la Chine semble être la puissance la plus imposante de l'organisation (Khanna, 2008). Tout récemment, la Russie n'a pas obtenu l'appui de cette organisation quant à sa politique envers la Géorgie. Les membres ont plutôt décidé de rester neutres et ont demandé à la Russie et la Géorgie de faire preuve de retenue pour résoudre leur crise pacifiquement (Stern, 2008).

Il n'en reste pas moins que cette nouvelle structure est là pour rester même si son développement n'est pas souhaité par les États-Unis puisque ce tandem russo-chinois pourrait réduire l'«unilatéralisme» américain en Asie. Dans un futur rapproché, les Russes voudront peut-être en faire un contrepoids à l'OTAN, mais les membres de la SOC ne semblent avoir ni la volonté et les moyens de fonder une alliance politico-militaire. De plus, à Beijing comme à Moscou, on semble plus soucieux de se contrôler mutuellement, à travers la SOC que de refouler Américains et ses alliés en Asie centrale. Ainsi la Chine et la Russie n'ont pas encore obtenu la fermeture de la base aérienne américaine au Kirghizstan (Guenec et Mongrenier, 2007). Mais ce qui contrarie encore davantage les États-Unis, c'est la présence de l'Iran au sein de l'Organisation. En effet, depuis 2006, l'Iran y a obtenu le statut d'observateur.

Plusieurs analystes voient la relation complexe Russie versus OTAN, comme l'une des motivations de Moscou à fonder et à contribuer à la SOC. Pour la Chine, l'intérêt est ailleurs, il s'agirait de pénétrer en Asie centrale via un consensus et une structure multilatérale permettant d'étendre ses marchés à un coût stratégique minimum (Bailes, 2007).

2.1 Sommet de l'Asie de l'Est (East Asian Summit)

L'émergence du Sommet de l'Asie de l'Est découle des limites des organisations existantes telles l'APEC. De plus en plus, l'APEC ne semble servir ses membres que pour échanger des informations et s'entendre sur des principes de base afin d'ajuster leurs actions individuelles. On pourrait parler donc d'action unilatérale concertée («concerted unilateral action», Hughes, 2007). Devant les lenteurs de l'APEC, les États-Unis n'ont pas hésité à opter pour un retour aux relations bilatérales en signant un premier traité de libre échange avec Singapour en 2000. L'intégration économique par la multiplication d'accords bilatéraux s'est ainsi mise en place

comme l'analyse Sébastien Miroudot dans ce cahier. En trois ans, 33 accords de libre échange ont été complétés ou sont en processus de négociation (Hughes, 2007). C'est sur fond de réaction aux politiques américaines en décalage avec les besoins de la région que le Sommet a vu le jour.

2.2 Coopération technique

L'évolution de la coopération régionale, notamment l'initiative de la Malaysia, Singapour et l'Indonésie d'intégrer leurs forces de surveillance pour diminuer les actes de pirateries dans le détroit de Malacca est presque oubliée par la littérature En effet, les avancées multilatérales en matière de sécurité comme celle que représente la coopération entre la Malaysia, Singapour et l'Indonésie sont pratiquement absentes des écrits qui se concentrent sur l'interprétation des tendances régionales. Avec le *Malacca Strait Patrols Information Sharing Exercice*, trois pays voisins ont mis sur pied un programme pour patrouiller le détroit de Malacca ensemble. Après avoir refusé une intervention américaine dans leurs eaux (Cossa. 2005), ces trois pays ont développé le programme «*Eyes in the Sky*». En avril 2008, l'Agence France-Presse rapportait les propos d'un haut gradé malaysien selon lequel le détroit de Malacca n'avait connu aucun épisode de piraterie en 2007, grâce à la coopération Malaisie–Indonésie – Singapour et aux patrouilles maritimes et aériennes du programme (AFP, 13 avril). Selon Bradford (2008), la tendance se maintient car le nombre d'attaques a diminué en 2008. Malgré tout, certains analystes restent sceptiques et parlent de «*more show than substance*» (Frost, 2008). Il faut reconnaître que ce programme reste exceptionnel car pour une première fois, ces forces collaborent and travaillent ensemble dans un contexte d'enjeux de sécurité (Frost, 2008).

3. L'ANASE AU CŒUR DES PROCESSUS MULTILATÉRAUX?

Au sein de l'ANASE, la coopération multilatérale se poursuit comme en témoignent les accords, la Charte, les traités, etc. (Severino, 2008). L'ANASE a notamment conclu des accords commerciaux régionaux avec la Chine, le Japon voire l'Inde durant l'été 2008. Un accord important est en négociation ave l'Union européenne comme le souligne Julien Chaisse dans ce cahier. Son influence est cependant mise en doute, entre autres face à la taille de la puissance chinoise. D'ailleurs, les relations des pays de l'ANASE face à la Chine constituent un défi significatif pour l'organisation car ses pays de l'Asie du Sud-est sont profondément ambivalents (Goh, 2008). Pour certains, la stratégie à adopter en est une de jeux d'alliances complexes (décrite en anglais comme«*hedging*») alors que pour d'autres, au contraire, la préférence stratégique des pays de l'ANASE est claire, il importe de constituer un ordre régional. À cet effet, Goh (2008) soutient que les pays d'Asie du Sud-est ont une préférence marquée pour maintenir la présence américaine dans la région (militaire, politique et économique) et cherchent à éviter d'être exclusivement dans la sphère d'influence chinoise. Ainsi, il faut éviter de pratiquer seulement le «*bandwagoning*» (Goh, 2008). Ces pays sont plutôt en faveur d'un «*omni-enmeshment*» c'est-à-dire la multiplication des institutions, accords, dialogues (économiques et politiques) avec un maximum de partenaires. Ils optent ainsi pour une stratégie inclusive et non pas exclusive, tel que le confirmait le premier ministre de Singapour Lee Hsien Loong dans un dicours prononcé lors d'une conférence sur la sécurité en 2006 (cité par Goh, 2007/08)

L'année 2007 semble avoir confirmé la résilience de l'institution : l'ANASE a fêté ses 40 années d'existence et adoptée sa première charte. Après quatre décennies de fonctionnement informel, que l'on a nommé «*ASEAN way*», les leaders des pays membres de l'association se sont entendus pour signer une charte lui donnant un caractère formel et une personnalité juridique. Dans un futur rapproché, les accords et les décisions de l'ANASE devraient devenir plus contraignants. De plus, la Charte couvre de nouveaux domaines d'actions tels les droits humains, la démocratie, la gouvernance, et les menaces non traditionnelles. Cette charte représente une étape importante dans l'histoire de l'ANASE. Son secrétaire général, Surin Pitsuwan déclarait récemment que l'organisation allait devenir une entité mieux intégrée, plus solide, favorable aux besoins de la population et basée sur des règles et des normes partagées (ANASE, 2008)[4].

La mise en application de la nouvelle charte représente un défi de taille bien que son texte reprenne essentiellement l'esprit qui habite l'organisation depuis 1967 et réitère clairement le principe fondateur de non-interférence dans les affaires internes des pays membres. L'ANASE depuis sa création et encore aujourd'hui opère par consensus et son principe de base demeure celui du respect de la souveraineté des membres. En règle générale, les déclarations de l'ANASE ne lient que très faiblement les signataires. Jusqu'à tout récemment, l'ANASE restait régie uniquement par la *soft law*, alors qu'on privilégiait la voie des déclarations à celles des traités. L'adoption de la charte devrait changer cette façon de fonctionner, mais l'avenir dira si la dynamique des relations entre les États s'en trouvera largement modifiée. L'ANASE a beaucoup misé sur l'élaboration de cette charte et travaillé à la faire adopter l'année de son quarantième anniversaire. Mais cette année de célébrations a été entachée par le problème birman. La crise politique qui a secoué le régime autoritaire de la Birmanie a mis évidence l'incapacité de l'ANASE à influencer le cours des événements dans sa région et dans un pays membre de l'organisation. L'annulation de l'*East Asia Summit* qui devait se tenir à Bangkok en décembre 2008 pour cause de crise politique mine encore une fois la crédibilité de l'institution.

3.1 L'ADOPTION DE LA CHARTE

Deux courants bien distincts ont influencé l'élaboration de la charte. Alors que certains membres sont en faveur d'une charte et de nouvelles règles touchant les droits de la personne et la gouvernance démocratique, d'autres y sont farouchement opposés. Outre la volonté exprimée en faveur d'une charte de l'ANASE par des États membres dont l'Indonésie et Singapour (Volkman, 2008), des pressions sociales ont aussi été exercées. Par exemple, des syndicats thaïlandais ont évoqué les graves inégalités sociales qui caractérisent les États de l'ANASE et ont revendiqué l'adoption d'une charte sociale pour l'organisation (Oh, 2008).

C'est suite au sommet de l'ANASE qui s'est tenu à Kuala Lumpur en décembre 2005 sous le thème «*one vision, one identity, one community*» que le courant multilatéral a pu imposer l'idée de l'adoption d'une charte qui viendrait formaliser les relations entre les États de

---

4 Ces espoirs portent sur une ANASE qui regroupe aujourd'hui 10 États; cinq fondateurs- l'Indonésie, la Malaysia, les Philippines, Singapour, et la Thaïlande, et cinq qui sont devenus membres plus récemment -Brunei (1984), le Vietnam (1995), le Laos et la Birmanie (1997) et le Cambodge (1999). La population des pays membres totalise quelques 550 millions de personnes, et leurs économies additionnées représentent un PNB de plus de 2 billions de $ US (Calder et Fukuyama, 2008).

l'ANASE en réunissant les principes épars retrouvés à l'intérieur de plusieurs déclarations prises antérieurement et qui doterait l'organisation d'une personnalité juridique (Bayuni, 2005).

En 2006, le groupe de travail chargé de l'élaboration de la charte recommande qu'elle dote l'ANASE d'un mécanisme de sanctions contre les États qui manqueraient à leurs obligations (Kamarul, 2006). En janvier 2007, au sommet de l'ANASE se tenant à Cebu aux Philippines cette idée semble acceptable, les Ministres des Affaires étrangères de l'ANASE sont en faveur l'adoption des recommandations prévoyant l'adoption d'un mécanisme de sanction à l'endroit des États qui ne se plieraient pas aux règles posées par la Charte. À ce sommet, la Birmanie est davantage préoccupée de s'assurer l'appui de l'ANASE dans l'éventualité où Rangoon ferait l'objet de sanctions onusiennes (BBC, 2007). Le régime de Rangoon parvient à mobiliser des appuis et le ministre des Affaires étrangères de la Malaysia, rappelle que l'ANASE doit continuer d'assister Rangoon dans son processus de réconciliation nationale (*ibid*) En juillet 2007, à la conférence ministérielle de Manille, les États membres de l'ANASE promettent l'inclusion dans la charte d'une commission des droits de l'Homme alors que la Birmanie s'y oppose (Symons, 2007). Devant l'opposition de Rangoon, les caractéristiques de cette commission sont restées vagues et indéfinies (*ibid*). En novembre 2007, une version finale de la charte de l'ANASE est adoptée par les dirigeants des États de l'ANASE (Desker, 2008). Cette version de la charte rejette une grande partie des recommandations du groupe de travail dédié à sa rédaction. Pour plusieurs, celle-ci codifie des règles déjà existantes et l'ANASE demeure une organisation radicalement intergouvernementale (*ibid*).

En janvier 2008, Singapour est le premier État à ratifier la charte (Goh 2008a). En février suivent le Laos, le Brunei et la Malaisie (*ibid*). En juillet 2008, lors d'une rencontre ministérielle à Singapour, les délégués s'entendent pour nommer des hauts fonctionnaires responsables de l'application de la charte au Secrétariat de Jakarta et pour mettre sur pied un comité d'experts chargé de la création d'une commission des droits de l'Homme. En juillet, la Birmanie ratifie également la charte après le Vietnam et le Cambodge (*The Australian*, 2008; Mitton, 2008). Pendant quelques mois, la Thaïlande, l'Indonésie et les Philippines refusent de ratifier le document puisqu'il n'inclut aucun mécanisme de sanctionner les errances autoritaires. À l'heure actuelle (décembre 2008), tous les États l'ont ratifiée et un groupe de travail a été mis sur pieds dans le but d'établir un «mécanisme» visant la création d'une commission des droits humains.

Les difficultés rencontrées lors du processus d'adoption de la charte ont révélé les profondes divisions qui marquent toujours l'organisation. Celles-ci correspondent à un schisme entre d'un côté les nouveaux membres, soit les États socialistes ou autoritaires du Cambodge, du Laos, du Vietnam et de la Birmanie et de l'autre, les démocraties fragile et en construction des Philippines, de Thaïlande, de la Malaisie, de l'Indonésie et de Singapour (Wayne, 2007). Le problème birman a donc miné une partie du processus, mais plusieurs membres de l'ANASE semblent impatients d'y trouver une solution. La nomination récente de Surin Pitsuwan comme secrétaire général de l'organisation en est peut-être un signe. Alors qu'il était ministre des affaires étrangères de la Thaïlande en 1998, Surin Pitsuwan a milité activement au sein de l'ANASE pour assouplir sa doctrine non intervention afin de parvenir à influencer le régime à Rangoon, mais aussi pour intervenir dans les dossiers tels que la crise financière, le trafic de drogue et la pollution atmosphérique. Il préconisait pour l'ANASE

d'adopter une politique d'«engagement flexible» pour faire face aux menaces présentant un risque pour la stabilité et le bien être de la région.
Outre la question de la Birmanie, et l'instabilité du Timor Leste qui demande à rejoindre l'ANASE, l'association demeure bien mal outillée pour modifier la donne dans plusieurs dossiers qui peuvent affecter la stabilité et la croissance de la région, que ce soit les violences ethniques et politiques dans le sud de la Thaïlande, les conflits dans le sud des philippines, les mouvements terroristes ou les menaces environnementales.

3.2 La coopération et les échanges économiques

Pour mieux saisir l'importance relative de l'adoption de la Charte, il importe de saisir l'impact des disparités en terme de développement politique et économique entre le pays membres car ces différences constituent le principal frein au développement futur de l'ANASE (Morada, 2008; Jones, 2008), et non ses structures formelles ou encore le nouveau rôle de la Chine dans la région et la force de son économie. Si l'adoption de la charte démontre une volonté réelle de poursuivre la construction institutionnelle de l'ANASE, les pays membres continuent néanmoins de s'appuyer sur leurs relations bilatérales dans la région et surtout avec les États-Unis pour gérer leur sécurité, leur marché, ou leur politique. La multiplication des accords de libre échange en témoignent de manière éloquente.
En 2007, 102 accords de libre échange étaient signés, en négociation ou proposés officiellement en Asie de l'Est. Ce nombre était seulement de sept en 2000[5]. Le mouvement est donc très récent, très rapide, et l'approche bilatérale occupe de plus en plus de place. La volonté de créer une communauté économique est toujours présente, mais les différentes options géographiques sont confondantes. Au sein même de l'ANASE l'objectif de créer une zone de libre échange est clair mais loin d'être encore réalisé.
Plus largement une telle zone pourrait se formaliser dans le cadre du Sommet de l'Asie de l'Est (*East Asia Summit* ou EAS) mais cette initiative est encore embryonnaire. Le premier EAS a été tenu à Kuala Lumpur en marge du sommet de l'ANASE en décembre 2005. Le EAS, aussi appelé ANASE +6, fait partie de la constellation institutionnelle de l'ANASE et regroupe autour de l'ANASE; le Japon, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (Tay, 2008). La création de l'EAS résulte d'une initiative malaysienne qui a été relayée par l'ANASE. Les États-Unis, l'UE et la Russie ont été tenus à l'écart. La Déclaration de Kuala Lumpur de 2005 a tracé les grandes lignes de l'EAS (Tay, 2008) On y stipule que le noyau dur et la force motrice de l'EAS restent l'ANASE (*ibid*). L'EAS se doit d'être un forum transparent destiné à promouvoir la coopération en matière de sécurité, de défense, de finance et d'économie (*ibid*).
La coopération économique en Asie de l'Est, qui vise l'établissement éventuelle d'une communauté économique continuera d'évoluer autour de plusieurs forums et traités sous les auspices de l'ANASE, l'ANASE+3[6], ou encore du Sommet de l'Asie de l'Est (ANASE+6) car s'ajoute la Nouvelle Zélande, l'Australie et l'Inde. La Chine a vainement tenté de limiter ce groupe à des pays non occidentaux, le Japon s'y est opposé et est parvenu à y inclure ces trois

---

5 Source : ABD FTA Database, Asia Regional Integration Center (www.aric.adb.org)
6 L'ANASE+3 représente un processus de rencontres établi depuis la crise financière de 1997 et inclut le Japon la Chine, la Corée du Sud ainsi que les membres de l'ANASE

pays. Depuis, la Chine s'est montré moins intéressée à ce groupe qui s'est réuni quelques heures à trois reprises seulement, en parallèle au sommet de l'ANASE en décembre 2005 et janvier 2007, et suite à une rencontre ministérielle de l'ANASE à Singapour en décembre 2007. La rencontre prévue à Bangkok en décembre 2008 a été annulée, conséquence de la crise politique que traverse la Thaïlande.
L'ANASE demeure le pivot de ces initiatives mais ses partenaires qu'ils soient le Japon, la Chine et maintenant l'Inde sont aux commandes d'économies d'une taille incomparable à celles de ses pays membres. Leur participation aux structures de l'ANASE permet à ces géants de s'engager dans des processus multilatéraux pour coordonner leurs liens bilatéraux.

3.3 Forum régional de l'Asie (ARF)

Produit des activités de l'ANASE, l'ARF est un forum de dialogue pan-asiatique qui se préoccupe des questions de sécurité en Asie. Cependant, un manque de direction et de *leadership* fait qu'il a perdu de sa pertinence par rapport à la SOC et aux Dialogues de *Shangri-la* (Severino, 2008). Tout comme, l'ANASE, l'ARF a été sérieusement affecté par la crise de 1997. La vaste carte géopolitique à couvrir nuit aux activités de l'ARF qui doit en théorie s'intéresser à l'Asie du Sud-est, du Nord-est, et à l'Océanie (Chung, 2008). Alors que dans les années 2000 la tendance générale est de recentrer les activités de coopération sur une base régionale, l'ARF a fait le contraire et a ouvert son *membership* à un ensemble de 27 pays qui partagent très peu d'objectifs communs. La structure est devenue trop lourde et l'ANASE incapable d'en définir les objectifs et les priorités (Kanaev, 2007). Alors que les membres de la SOC partagent un grand nombre d'objectifs de sécurité, d'inquiétudes et de normes, ce n'est pas le cas des membres de l'ARF (Chung, 2008).

CONCLUSION : L'ANASE AU SEIN D'UNE ASIE BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE

Certains analystes demeurent sceptiques quant aux réalisations dont serait capable l'ANASE. Certes, elle sert de hub à la coopération régionale, non parce que le groupe et ses multiples forums sont forts, mais par défaut puisqu'aucun pays ne parvient à s'imposer en *leader* dans la région. L'ANASE reste acceptable par tous parce que faible. Ses forums tels que l'ARF et l'EAS témoignent une fois de plus des limites de l'organisation; ils font preuve de progrès extrêmement limités et sont maintenant concurrencés par d'autres forums régionaux (Tay, 2008).
À l'interne, l'hétérogénéité des pays de l'ANASE continue de constituer une source de tensions, particulièrement entre les pays devenus membres récemment (i.e. depuis la fin de la guerre froide), à savoir le Laos, le Vietnam, la Birmanie et le Cambodge, et les membres fondateurs. La crise birmane a d'ailleurs mis ces divisions en évidence alors que l'ANASE est restée muette devant les agissements du régime de Rangoon. L'organisation a été incapable de dépasser ses divisions internes : d'un côté les pays fondateurs, avec les Philippines en tête, jugent que la situation birmane menace la sécurité régionale; de l'autre le Laos, le Cambodge et le Vietnam qui souhaitent respecter scrupuleusement pratique de non ingérence de peur de créer un précédent. Jusqu'à maintenant, cette approche a prévalue (Vescovacci, 2007). La ligne de partage est claire entre les nouveaux pays membres et les pays fondateurs de l'ANASE. Ces deux groupes se sont confrontés également lors de l'élaboration de la charte

de l'ANASE. Tout effort en vue de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance est systématiquement bloqué par le Cambodge, le Laos, le Vietnam et la Birmanie, partenaires de l'ANASE certes, mais pour qui, l'idée de se rapprocher de la Chine émergente si l'ANASE en venait à faire trop de pression sur leur régime politique, constitue une option valable (Jones, 2008).

Encore aujourd'hui, les rapports multilatéraux dans l'ANASE demeurent marqués par une aversion pour les structures régionales formelles et contraignantes. Pour gérer leur sécurité, leur marché, ou leur politique, l'idée de la coopération régionale se développe lentement et souvent dans des espaces informels. Cependant, l'activité institutionnelle intense qui se déploie actuellement en Asie et particulièrement au sein et autour de l'ANASE témoigne de la vitalité de la coopération régionale, sans toutefois permettre de confirmer une volonté affirmée des États de s'engager dans institutions où prédomine résolument le multilatéralisme.

À l'heure actuelle, l'ANASE est concurrencée par le développement de nouvelles organisations, la prolifération d'accords de libre échange, une plus grande coopération financière et un renouvellement des initiatives de dialogue en matière de sécurité, mais celles-ci font face aux mêmes défis et obstacles que l'ANASE qui demeure l'institution multilatérale la plus ancienne, la plus développée institutionnellement et toujours le pivot central de la diplomatie multilatérale dans la région. Depuis quelques années, l'ANASE a permis le foisonnement d'activités diplomatiques qui ont permis entre autres: d'élargir le nombre de ses membres, d'engager la Chine dans des réseaux multilatéraux, d'ouvrir les débats sur la sécurité aux menaces non traditionnelles et transnationales et sur les questions de développement social tout en soutenant la multiplication des accords de libre échange dans la région. Ce développement institutionnel de l'ANASE demeure important et sans équivalent en Asie.

Enfin, il faut souligner les initiatives de la part de certains États tels que la Malaisie et la Thaïlande, qui témoignent de la marge de manœuvre des États membres. Alors qu'ils font des exercices militaires conjoints avec les États-Unis, la Malaisie et la Thaïlande signent des traités de sécurité avec la Chine et y achètent des armes. (Frost, 2008; Khanna, 2008). En définitive, les pays de l'Asie du Sud-Est contribuent aujourd'hui à la construction d'un ordre hiérarchique régional qui confirme la position dominante des États-Unis tout en intégrant la Chine, qui reste positionnée juste au-dessous des États-Unis (Goh, 2008).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ACHARYA, A. (2007). «ASEAN at 40 : Mid-Life Rejuvenation ?», Foreign Affairs, 15 (août). (consulté en ligne le 12 novembre 2008: http://www.foreignaffairs.org/20070815faupdate86481/amitav-acharya/asean-at-40-mid-life-rejuvenation.html)

ACHARYA, A. (2004). «How Ideas Spread : Whose Norms Matter? Norm Localization and Institutional Change in Asian Regionalism», International Organization, 58, pp. 239-75.

ACHARYA, A. (2003 / 2004). «Will Asia's Past Be its Future?», International Security 28(3), pp. 149-164.

ACHARYA, A. & SEE SENG TAN. (dir.) (2004). Security Cooperation : National Interests And Regional Order. London : M.E. Sharpe.

ABD FTA Database, Asia Regional Integration Center (www.aric.adb.org)

ARRAGAWAL V. K. & MIN G. K. (dir.) (2008). «Asia's New Institutional Architecture. Evolving Structures for Managing Trade ,

Financial, and Security Relations». Collection : The Political Economy of the Asia Pacific. Berlin : Springer.

ASEAN. (2008). «Asean Embarks On New Era - Asean Charter Fully Ratified». Working Group for an ASEAN Human Rights Mechanism. Section : News and Updates. www.aseanhrmech.org/news/asean-charter-fully-ratified.html (consulté le 3 décembre 2008).

BAILES, A. J. K. (2007). «Regional Security Cooperation: A Challenge for South (and North-East) Asia». Strategic Analysis, 31(4), pp. 665-674.

BALL, D., MILNER, A. et TAYLOR, B. (2006). «Track 2 Security Dialogue in the Asia-Pacific: Reflections and Future Directions». Asian Security, 2(3), pp. 174-188.

BAYUNI, E. M. (2005). «Kuala Lumpur summit takes ASEAN to higher plane». The Jakarta Post, Kuala Lumpur, (12 décembre), pp. 3.

BBC. (2007). «ASEAN urges Burma reform, backs North Korea Six-way talks», FM British Broadcasting Corporation Monitoring Asia Pacific, (11 janvier).

BRADFORD, J. F. (2008). «Shifting the Tides against Piracy in Southeast Asian Waters», Caliber, (July 8).

CALDER, K. E. & FUKUYAMA, F. (2008). East Asian Multilateralism, Prospects for Regional Stability. Baltimore : John Hopkins University Press.

CAMILLIERI, J. A. (2003). Regionalism in the New Asia-Pacific Order. The Political Economy of the Asia-Pacific Region, Northampton, MA: Edward Elgar. Vol. II.

CHOW, P. C. Y. (dir.) (2007). Economic Integration, Democratization and National Security in East Asia: Shifting Paradigms in U.S., China, and Taiwan Relations, Edward Elgar Publishing.

CHUNG, C. P. (2008). «The Role of Asia-Pacific Organizations in Maintaining Regional Security», The Korean Journal of Defense Analysis, 20(2), pp. 169-185.

COSSA, R. A. (2005). «US Security Strategy in Asia and the Prospects for an Asian Regional Security Regime», Asia-Pacific Review, 12(1), pp. 64-86.

DILLON, D. R. & TKACIK J. J. (2005). «China and ASEAN: Endangered American Primacy in Southeast Asia». Backgrounder, No.1886.

DESKER, B. (2008). «Where the Asean Charter comes up short», The Straits Times, Singapour, (18 juillet).

FORT, B. and Webber, D. (dir.) (2005). Regional Integration in East Asia and Europe: Convergence or Divergence, London: Routledge.

FRIEDBERG, A. L. (1993-94). «Ripe for Rivalry: Prospects for Peace in a Multipolar Asia», International Security, 18(3), pp. 5-33.

FROST, E. L. (2008). Asia's New Regionalism. London: Lynne Rienner.

FUKAGAWA, Y. (2005). «East Asia's New Economic Integration Strategy: Moving Beyond the FTA», Asia-Pacific Review, 12(2), pp. 10-29.

GOH, E. (2007/08). «Great Powers and Hierarchical Order in Southeast Asia: Analyzing Regional Security Strategies», International Security, 32(3), pp. 113-157.

GOH, E. & SHELDON, W. S. (dir.) (2008). China, the United States, and Southeast Asia, Contending Perspectives on Politics, Security and Economics. New York: Routledge.

GOH S. N. (2008). «3 more countries ratify ASEAN Charter; Laos, Malaysia and Brunei join S'pore; 6 others expected to do so by December». The Straits Times, Singapour (21 février).

GUENEC, M. & MONTRENIER, J.-S. (2007). «L'organisation de coopération de Shanghai : une OTAN eurasiatique?» Regard sur l'est, publication électronique http://www.regard-est.com/home/breve_contenu_imprim.php?id=762

HERBERG, M. E. (2008). «China's search for energy security. The implications for Southeast Asia», dans GOH, E. et SHELDON W. S. (dir.), China, the United States, and Southeast Asia, Contending Perspectives on Politics, Security and Economics. New York:

Routledge, pp. 70-89.

HUGHES, C. R. (2007). «New Security Dynamics in the Asia-Pacific: Extending Regionalism from Southeast to Northeast Asia». The International Spectator, 42(3), pp. 319-335.

JONES, D. M. (2008). «Security and democracy: the ASEAN charter and the dilemmas of regionalism in South-East Asia», International Affairs, 84(4), pp. 735-756.

JONES, D. M. & Smith M. L. R. (2006). ASEAN and East Asian International Relations: Regional Delusion. Cheltenham: Edward Elgar.

KAMARUL, Y. (2006). «Charter meant to unite region», New Straits Times, Malaysia, (26 août), pp. 40.

KANAEV, E. (2007). «ASEAN's Leading Role in East Asian Multilateral Dialogue on Security Matters: Rhetoric versus Reality», dans CHUFRIN, G. and HONG, M. (dir.), Russia-ASEAN Relations New Directions. Singapore:ISEAS, pp. 86-100.

KANG, D. C. (2003). «Getting Asia Wrong: The Need for New Analytical Frameworks», International Security, 27(4), pp. 57-85.

KHANNA, P. (2008). «Waving Goodbye to Hegemony», The New York Times, January 27: MM34.

KATZENSTEIN, P. K. (2005). A World of Regions: Asia and Europe in the American Imperium, Ithaca: Cornell University Press.

KATZENSTEIN, P. K. (dir.) (1996). The Culture of National Security: Norms and Identity in World Politics, New York: Columbia University Press.

KAWAI, M. & GANESHAN, W. (2008). «EAFTA or CEPEA Which Way Forward?», ASEAN Economic Bulletin, 25 (2), pp. 113–139.

LI, N. (2004). «The Evolving Chinese Conception of Security and Security Approaches», dans ACHARYA, A. et SEE SENG TAN. (dir.) (2004). Security Cooperation : National Interests And Regional Order. London : M.E. Sharpe, pp. 53-69.

MAUZY, D. K. et JOB, B. L. (2007). « U.S. Policy in Southeast Asia : Limited Re-Engagement After Years of Benign Neglect», Asian survey, XLVII (4) (July / August 2007), pp. 622-641.

MIKHEEV, V. (2007). «Prospects of East Asian Community and the Role of China», dans Russia-ASEAN Relations: New Directions, (dir.) Gennady Chufrin et Mark Hong, Singapour: Institute of Southeast Asian Studies, pp. 33-41.

MITTON, R. (2008). «Vietnam ratifies ASEAN Charter», The Straits Times (Singapour), 20 mars.

MORADA, N. M. (2008). «ASEAN at 40 : Prospects for Community Building in Southeast Asia», Asia-Pacific Review, 15(1), pp. 36-49.

MULGAN, A. G. (2008). «Breaking the Mould: Japan's Subtle Shift from Exclusive Bilateralism to Modest Minilateralism», Contemporary Southeast Asia, 30(1), pp. 52-72.

OH B. P. (2008). «ASEAN Charter very much the focus; All members are expected to ratify the document by December Summit», The Business Times, Singapour, 21 juillet.

ROLFE, J. (2008). «Regional Security for the Asia-Pacific: Ends and Means», Contemporary Southeast Asia, 30(1), pp. 99-117.

SEVERINO, R. C. (2008). «ASEAN». Southeast Asia Background Series No. 10. Singapore: Institute of Southeast Asian Studies.

SEVERINO, R. C. (2007). «Russia, ASEAN and East Asia», dans Russia-ASEAN Relations: New Directions, (dir.), Gennady Chufrin et Mark Hong, Singapour: Institute of Southeast Asian Studies, pp. 3-14.

STERN, D. L. (2008). «Regional Security Group Takes a Neutral Stance on Russia's Actions in Georgia», The New York Times, August 29: A10.

SUMSKY, V. (2007). «China's Peace Offensive in Southeast Asia and Russia's Regional Imperatives», dans Russia-ASEAN Relations: New Directions, (dir.), Gennady Chufrin et Mark Hong, Singapour: Institute of Southeast Asian Studies, pp. 53-69.

SUTTER, R. G. (2005). China's Rise in Asia: Promises and Perils. Lanham, Md.: Rowman and Littlefield.

SYMONS, E.-K. (2007). «ASEAN drags its heels on human rights». The Australian, (1er août) : 12.

TAY, S. (2008). «It's time for ASEAN to deliver», The Straits Times, Singapour (16 juillet)

TELLIS, A. J. & Wills, M. (2004). Strategic Asia 2005-04: Confronting Terrorism in the Pursuit of Power. Seattle: National Bureau of Asian Research.

VESCOVACCI, N. (2007). «Asean : la Birmanie impose sa loi» Radio France Internationale, Actualités, Asie du Sud-Est (20 novembre); http://www.rfi.fr/actufr/articles/095/article_59265.asp

VOLKMANN, R. (2008). «Why does ASEAN need a Charter ? Pushing actors and their national interest», ASIEN (octobre), pp. 78-87.

WAYNE, A. (2007). «ASEAN gets a charter and reveals its divisions; Fight over Myanmar points up problems among signatories». The International Herald Tribune (21 novembre), pp. 1.

YU X. (2005). «China and Northeast Asian Regional Security Cooperation», Asia-Pacific Review, 12(2), pp. 30-39.